



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1570, rue Saint-André

N° de lot : Lot existant 3 727 792 (lots projetés 6 336 210 à 6 336 212)

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant la création de trois lots à des fins résidentielles dont :

- La superficie du lot 6 336 211 serait de 411,9 mètres carrés alors que la superficie minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 450 mètres carrés, autorisant ainsi une dérogation de 38,1 mètres carrés;
- La superficie du lot 6 336 212 serait de 410,8 mètres carrés alors que la superficie minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 450 mètres carrés, autorisant ainsi une dérogation de 39,2 mètres carrés.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet de lotissement préparé par M^{me} Mélanie Chaurette, arpenteuse-géomètre, dossier 1377-0030, minute 21350, daté du 9 septembre 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 17^e jour du mois de septembre 2019.


Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier